

COMMUNE DE
BOUTIERS SAINT-TROJAN

CLASSEMENT SANS SUITE

D'UN PERMIS DE DEMOLIR

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
Dossier déposé le 16/10/2025 - Incomplet depuis le 27/10/2025	N° PD 16058 25 00001
<p>Par : Monsieur Damien GIRARDEAU</p> <p>Demeurant à : 3 ROUTE DU SOLENCON 16100 BOUTIERS SAINT TROJAN</p> <p>Pour : Démolition totale</p> <p>Sur un terrain sis à : 3 ROUTE DU SOLENCON 16100 Boutiers-Saint-Trojan Cadastré : 16058102</p>	<p>Arrêté n° 2026 058 0006</p> <p>Logement(s) démoli(s) : 1</p> <p>Destinations :</p>

Monsieur,

Vous avez déposé le 16 octobre 2025 sur le GNAU (guichet numérique des autorisations d'urbanisme) une demande de PERMIS DE DEMOLIR.

Par lettre du 23 octobre 2025, transmis via le GNAU le 27/10/2025, il vous a été demandé certaines pièces complémentaires qui ne nous sont pas parvenues à ce jour.

Le délai de trois mois qui vous était imparti pour répondre étant maintenant écoulé, je me vois dans l'obligation de déclarer votre dossier sans suite.

Cette décision ne s'oppose pas au dépôt d'une nouvelle demande réglementaire prévue par les textes en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

BOUTIERS-SAINT-TROJAN, le

02 FEV. 2026

Le Maire,

Jean-François BRUCHON

